En direct de la MSA

page 20

France Services : la MSA tient sa place dans un dispositif au service de la ruralité.
Fanny Loyau *: « travailler pour un territoire que je connais bien est une satisfaction ».*

page 21

Claudette Fèvre : *« besoin d'une personne en face de soi ».*
Mathieu Cuzzucoli : *« l'info juridique au plus près des gens ».*
Frédéric Bourdenet : *« une évolution très positive pour notre ruralité ».*

page 22

Gel 2021 : report de cotisations possible.

Services en ligne : nouveautés.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Manifeste pour la ruralité

Améliorer le cadre de vie des populations du monde rural, tel est l'objectif du "Manifeste pour la ruralité" présenté par la MSA à l'occasion du SIA 2022. Fruit d'une consultation citoyenne "Agissons pour la ruralité", lancée par la MSA en septembre 2021, ce manifeste regroupe 10 propositions autour des préoccupations majeures des populations rurales : accès aux services publics, inégalités de santé, inclusion, emploi, famille, jeunesse et prévention du mal-être agricole.

Créer un service civique rural pour favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires

Il est primordial d'offrir des perspectives au 1,6 million de jeunes entre 15 et 29 ans vivant dans les territoires ruraux, mais aussi à ceux qui souhaiteraient s'y installer ou mieux les connaître. Un service civique rural favoriserait l'engagement de ces jeunes en offrant des conditions attractives (obtention de validation des acquis d'expérience, bourses dédiées, etc.) à celles et ceux qui viendraient s'investir dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Transformer les points d'accueil MSA en "Maisons de la sécurité sociale" ouvertes à tous

L'objectif est de mettre en place un service multi-branches, installé au sein des accueils MSA, qui permettra à tout assuré social d'avoir un interlocuteur physique dédié sur le territoire, capable de l'accompagner sur ses droits et d'aborder l'ensemble de ses problématiques de protection sociale.

Créer 35 centres de ressources "actions territoriales" pour accélérer le développement de projets locaux

Il s'agit là de coordonner les actions d'ingénierie de projets et de financements nationales et locales au sein d'un dispositif global MSA. Cette initiative permettrait, en complément des actions menées par les autres acteurs publics, de faciliter les démarches des porteurs de projets qui pourront identifier plus rapidement les interlocuteurs et les dispositifs auxquels ils sont éligibles.

Développer des structures d'accueil de jeunes enfants itinérantes et aux horaires flexibles pour répondre aux familles aux besoins spécifiques (monoparentales, emplois saisonniers, enfants porteurs de handicap…)

Ces structures permettront de tenir compte du déficit d'équipement dans les bassins de vie ruraux et devront bénéficier d'un soutien financier adapté pour assurer leur pérennité.

Développer des bornes de téléconsultation dans les France Services

La MSA souhaite ainsi améliorer l'accès aux soins en renforçant les capacités de l'État à limiter les déserts médicaux et à faciliter la vie des patients au moyen des France Services qu'elle porte.

Favoriser l'extension des services des résidences autonomie pour les seniors vivant à domicile

Plutôt que de démultiplier les constructions ou les extensions pour répondre aux besoins d'une population vieillissante toujours plus nombreuse, les établissements doivent pouvoir proposer plus largement leurs services à des personnes âgées vivant à domicile. Ce type de prestation permettrait de les accompagner au quotidien, en plus des aides à domicile, afin de renforcer la présence humaine et ainsi lutter contre l'isolement, encore plus prégnant en milieu rural.

Créer 35 référents pour la transition agro-écologique

L'accompagnement technique, économique et social est indispensable pour accompagner l'engagement des agriculteurs dans la transition agro-écologique. Afin d'alléger les obligations administratives, la MSA propose, en soutien aux chambres d'agriculture, de mettre en place un référentiel transition agro-écologique rassemblant les mesures d'accompagnement et d'aides financières pour mieux faire connaître les appuis possibles, simplifier le parcours et gagner en efficience.

Créer une offre de "téléassistance +" pour les plus de 75 ans

Travailler avec les conseils départementaux à la création d'un cahier des charges permettant aux personnes de 75 ans et plus d'accéder à un service de téléassistance de qualité, garantissant ainsi une prise en charge efficace de la personne à domicile. En effet, face au vieillissement de la population, il est primordial que les personnes âgées puissent bénéficier de dispositifs de repérage et de prévention des chutes, ainsi que de services permettant le maintien du lien social indispensable à leur inclusion dans la société.

Créer le dispositif "Ma vie d'après", un rendez-vous de prévention à mi-carrière et en fin de carrière

En tant qu'interlocuteur unique pour l'ensemble de leur protection sociale (couverture santé, prestations familiales, aides au logement, RSA, prime d'activité…), la MSA peut repérer les personnes en difficulté et faciliter les démarches d'attributions des prestations sociales qu'elle gère. Elle s'est en outre fixée pour objectif d'étudier les comportements suicidaires en milieu rural et chez ses ressortissants agricoles. Elle propose la création d'un observatoire des risques de suicide pour mieux identifier et prévenir le mal-être des assurés agricoles.

Créer des plateformes régionales pour faciliter le recrutement agricole

L'objectif de ces plateformes pour l'emploi sera de centraliser les offres, de proposer aux salariés des emplois dans différents secteurs de la production pour qu'ils puissent avoir une activité suffisante. Cette pratique, destinée à pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les exploitants agricoles, fera l'objet d'une démarche partenariale avec les acteurs clés de l'emploi en agriculture. ■

Éditorial

Alors que la crise sanitaire semble s'essouffler, les conséquences annoncées du conflit russo-ukrainien créent des inquiétudes légitimes au sein de la profession, au regard notamment de l'augmentation inévitable du coût des matières premières importées, ajoutée à celle du pétrole et du gaz, et du blocage des exportations. Face aux effets dominos de cette crise sur le marché agricole, le Président Macron a d'ores et déjà promis un plan de résilience pour soutenir les revenus des filières. La MSA sera présente pour accompagner ces mesures, tout comme elle l'est, actuellement, aux côtés du Secours populaire en relayant l'appel aux dons fait pour venir en soutien au peuple ukrainien.

Une satisfaction, s'il en est, en ce début d'année : après les chefs d'exploitation en novembre 2021, c'est au tour des conjoints collaborateurs et aides familiaux agricoles de bénéficier, à compter du 1er janvier 2022, d'une revalorisation moyenne de 65 € de leur retraite de base. Le premier paiement a eu lieu le 9 février.

Le dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales mis en place par le gouvernement pour les agriculteurs victimes de l'épisode de gel du printemps 2021 a été validé par la Commission Européenne. Son déploiement sera effectif dans les prochaines semaines. Néanmoins, pour ceux qui en font la demande, il est possible, jusqu'à l'octroi des prises en charge, de bénéficier d'un report de cotisations au titre des échéances exigibles en 2022.

Et de quatre ! C'est désormais le nombre de France Services portées ou co portées par la MSA Bourgogne. Après celles de Charolles en avril et Saint-Jean-de-Losne en décembre 2021, les ouvertures des France Services de Tournus le 7 février et Montbard le 1er mars 2022 sont venues compléter la liste. Ces structures symbolisent la volonté de la MSA de renforcer sa présence sur les territoires, au plus près des besoins des citoyens en matière d'accès aux services publics.

L'accès aux services publics, c'est, avec le bien-être agricole, l'accès aux soins, la mise en place d'une société rurale inclusive, les familles et les jeunes ruraux, l'un des cinq thèmes abordés au cours de la concertation citoyenne MSA "Agissons pour la ruralité" lancée en septembre dernier. Le fruit de cette concertation, c'est un manifeste pour la ruralité regroupant 10 propositions citoyennes présentées à nos politiques à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2022, pour répondre aux difficultés du monde rural. En novembre dernier, le gouvernement présentait son plan de lutte contre le mal-être agricole. S'il met en avant et s'appuie sur les dispositifs existants, il ambitionne une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs du monde agricole, en renforçant les moyens dédiés à la détection et la prise en charge, afin d'intensifier et d'unifier les accompagnements. L'implication de tous est nécessaire.

Un nouvel outil web accompagnera prochainement les délégués dans l'exercice de leurs missions, "Mon appli élus MSA", disponible sur ordinateur, tablette ou smartphone. Il s'agit là d'un moyen supplémentaire pour rapprocher les élus et fonctionner efficacement. Ils pourront, en effet, solliciter la MSA ou échanger aisément avec les autres élus de leur échelon local, accéder à des actualités, des ressources documentaires ou encore à un agenda des événements à venir comme le rendez-vous que je leur donne à Beaune, le 15 avril prochain, pour notre Assemblée Générale !

■ **Dominique Bossong**

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE LA R

Zoom

France Services

La MSA tient sa place dans un dispositif au service de la ruralité

Jean-Charles Blanchard, administrateur et président du Comité départemental de la MSA pour la Saône-et-Loire, et Alain Lagneau, directeur-adjoint de la MSA Bourgogne, reviennent sur l'investissement de l'organisme dans le dispositif des France Services (FS).

Pour la MSA Bourgogne, le déploiement des FS a résonné comme une confirmation du rôle revendiqué par l'organisme : devenir un acteur central des territoires ruraux, au-delà de la protection sociale agricole. La MSA traduit aujourd'hui cette approche par son investissement dans ce dispositif, comme le confirme Jean-Charles Blanchard : *« la MSA est le système de protection sociale du monde agricole, mais aussi un organisme social présent en milieu rural. S'impliquer dans les FS était une évidence, dès le départ. En tant que porteuse de projet, la MSA pouvait s'inscrire dans cette dynamique d'amélioration de l'accompagnement des populations. Tout cela entre dans notre stratégie d'influence, dans une volonté de se faire connaître au-delà du cercle de nos ressortissants agricoles »*.

Lien entre l'accueil et les organismes partenaires

Alain Lagneau rappelle que *« la MSA intervient sur les FS en tant que partenaire de l'ensemble des FS, au même titre que d'autres organismes de sécurité sociale, mais aussi Pôle Emploi, la Poste ou des services de l'État (pièces d'identité, relations avec les justiciables, finances publiques et impôts). Nous avons un conseiller MSA référent de chaque FS. Il est l'interlocuteur de toutes les FS dans nos départements en termes d'information sur l'actualité de la MSA et de formation continue. Cela sécurise le lien entre l'accueil de premier niveau représenté par la FS et les organismes partenaires. L'engagement de la MSA est lié au fait que dans notre plan stratégique 2021-2025, nous voulons incarner la protection sociale "du premier kilomètre". Dans le cadre des FS, elle apporte de l'accueil de proximité en milieu rural pour l'ensemble des usagers et pas seulement pour les ressortissants agricoles. Nous avons considéré que sur des territoires où il y avait une forte densité de population agricole et pas toujours de réponses en termes de services publics, la MSA devait s'engager pour être porteuse de FS. Avec les préfectures, nous avons identifié des territoires qui correspondaient à nos critères et sur lesquels nous avons pu nous engager »*. *« Dans la dimension sociale*, précise Jean-Charles Blanchard, *on se rend compte que l'isolement des gens est une donnée importante. Un isolement qui est aussi administratif puisque les gouvernements successifs ont fermé ou délocalisé leurs services. Les habitants de ces zones ne savent plus à qui s'adresser pour remplir certains formulaires. Il s'agit souvent d'une population vieillissante qui n'est pas toujours habituée à la dématérialisation et qui ne dispose pas forcément d'une bonne couverture internet »*.

Capacités d'adaptation

C'est dans ce contexte que la première FS MSA a été labellisée à Charolles, en Saône-et-Loire, en avril 2021. *« Elle fonctionne très bien*, souligne Alain Lagneau, *avec 350 contacts par mois. Trois autres ont ouvert depuis, en Côte-d'Or, à Saint-Jean-de-Losne et Montbard, et en Saône-et-Loire, à Tournus. La FS de Montbard est innovante puisqu'elle a une partie fixe, avec un agent au sein de la sous-préfecture, et une partie itinérante, prise en charge par la MSA, où l'on propose une présence hebdomadaire dans sept antennes rurales »*. Le fait marquant lié à ces FS, c'est la capacité d'adaptation aux contextes locaux : *« à chaque fois,* confirme le directeur-adjoint de la MSA Bourgogne*, on a trouvé des solutions, avec les acteurs locaux, en prenant en compte les réalités du terrain et en adaptant la réponse. Nous souhaitons aussi faire des FS des lieux d'animation territoriale en organisant des ateliers sur le bien-vieillir, sur l'accompagnement à l'utilisation du numérique, ou en proposant des réunions d'information sur l'actualité sociale. Élargir le périmètre, c'est un sens intéressant à donner à ces structures. Je pense qu'on ira vers des configurations de FS à géométrie variable, selon les besoins du territoire et les acteurs qui y sont présents. Mais la proximité ne suffit pas à elle seule : il faut aussi apporter de la qualité dans l'accueil et dans le niveau de réponses attendu. Il faut une réalité de satisfaction pour les usagers. C'est cela qui fera le succès des FS demain »*.

« Une des cartes majeures de la MSA dans des projets de ce type, conclut Jean-Charles Blanchard*, c'est sa capacité à mettre à disposition des personnels qui ont une bonne connaissance des milieux ruraux. Ils ont aussi des compétences sur les législations qui concernent les habitants de ces zones rurales »*.

Et l'avenir ? *« La MSA pourrait être porteuse d'autres projets FS,* estime Alain Lagneau*, mais on parvient aujourd'hui à un niveau de déploiement assez abouti. 2.000 FS fonctionnent aujourd'hui en France. Les 4/5e des cantons sont couverts. Si demain, on découvrait des "zones blanches", il n'est pas exclu que nous puissions, à nouveau, être contributeur. À ce jour, ce n'est pas le cas, mais nous restons en veille »*.

Pour mieux comprendre

« Travailler pour un territoire que je connais bien est une satisfaction »

Fanny Loyau est agent d'accueil France Services (FS) à Saint-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or. La capacité de s'adapter à des demandes très diversifiées fait tout le sel de sa fonction.

Lors de l'inauguration de la FS de Saint-Jean-de-Losne, dans le sud de la Côte-d'Or, le 4 mars, Fanny Loyau était discrète, laissant, pour l'occasion, le devant de la scène aux élus locaux et représentants de l'État. Mais, au quotidien, c'est bien elle qui est au centre du fonctionnement de cette structure, portée par la MSA Bourgogne, dont l'activité a démarré mi-décembre 2021. Salariée de la MSA, elle est l'agent d'accueil du service, implanté dans les murs de l'hôtel de ville. *« Depuis que nous avons ouvert,* explique-t-elle*, j'accueille un public très varié. Mon rôle c'est d'apporter des réponses à des questions dites "de premier niveau", mais qui peuvent concerner un ou plusieurs de nos dix partenaires (DGFIP, CPAM, CAF, CARSAT, MSA, ANTS –pour l'établissement des passeports, des cartes d'identité, des permis de conduire ou des cartes grises–, Pôle Emploi, La Poste, Point Justice et ONAC-VG –Organisme national des anciens combattants et victimes de guerre–) »*. Certains de ces partenaires assurent des permanences sur place à un rythme régulier.

Large amplitude d'ouverture

La jeune femme a donc un périmètre d'action très large. Son rôle n'est pas d'être une experte dans tous les domaines mais plutôt d'orienter les personnes dans la bonne direction en fonction des besoins exprimés. *« La base, c'est de dépanner les usagers et de leur trouver au moins un contact »*, souligne Fanny. La FS reçoit, en tout cas, un très bon accueil de la part de la population, depuis son ouverture : *« plus de la moitié des personnes que je reçois exprime le fait qu'elles sont heureuses qu'on existe ! De plus, on a aussi avec nous, une conseillère numérique, Julie Charles (salariée par les communes de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Losne) qui intervient. Elle est présente tous les mardis et le mercredi matin et c'est un vrai "plus" pour les gens qui ne maîtrisent pas bien Internet. Je peux aussi aider les usagers dans ce domaine, pour des procédures du genre création de compte, afin d'avoir accès à des services en ligne, par exemple »*. À Saint-Jean-de-Losne, la FS est ouverte du lundi au vendredi, tous les matins, ainsi que le mardi et le vendredi après-midi. Fanny Loyau a été spécifiquement formée pour assumer les tâches qu'elle remplit aujourd'hui, par le biais du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et a réalisé une semaine d'immersion à la FS de Charolles en Saône-et-Loire. Après trois mois de fonctionnement, la structure accueille, en moyenne, entre 5 et 10 personnes par jour, *« Nous sommes aussi sollicités par téléphone*, précise Fanny Loyau, *mais cela reste assez marginal. Les gens ont souvent pris connaissance de l'existence de la FS grâce à un article paru dans le Bien Public, mais aussi par l'intermédiaire du site Internet de la mairie »*.

Une grande diversité de demandes

La qualité de l'accueil du public est à la base de tout et Fanny est à l'aise dans l'exercice. *« L'accueil, c'est dans ma nature, et c'est aussi très agréable de travailler pour les gens qui habitent ce territoire que je connais bien, puisque j'y habite, et parce que, dans le passé, j'avais déjà eu plusieurs expériences professionnelles à Saint-Jean-de-Losne, dans l'enseignement et la formation pour adultes, notamment. Le contact avec les autres est une dimension de ma fonction qui me plaît beaucoup et dans laquelle je me sens à l'aise. De plus, cette fonction est intéressante du fait même qu'elle m'amène à être confrontée à une grande diversité de populations et de demandes. On ne sait jamais, lorsqu'on arrive, ce qu'on va nous demander ! Je n'ai pas réponse à tout mais je "creuse" la question avec la personne, j'appelle des partenaires, des collègues et j'apprends des choses tous les jours... »*. La capacité d'accompagnement que l'agent FS peut développer est essentielle. *« Il faut parfois aider la personne dans la formulation de sa question,* souligne Fanny. *Pour bien aider, on doit déjà bien comprendre l'attente. Il faut parvenir à cerner le vrai problème »*. Le périmètre actuel de la FS à Saint-Jean-de-Losne peut encore évoluer : *« nous avons des rendez-vous avec la médiation familiale et l'ONAC-VG vient tout juste de rejoindre notre groupe de partenaires »*. Sur un plan pratique, la FS de Saint-Jean-de-Losne met à disposition des personnes qui en ont besoin du matériel informatique permettant d'effectuer des démarches de manière autonome : *« cela permet de compenser l'absence de matériel informatique chez ces personnes, ou le fait qu'elles ne disposent pas d'un bon réseau, suffisamment puissant »*. Dans cette structure, on a décidément pensé à tout !

Sur le vif

Claudette Fèvre à Ratenelle

« Besoin d'une personne en face de soi »

Retraitée à Ratenelle en Bresse, Claudette Fèvre s'est rendue pour la première fois dans le nouvel espace France Services situé à dix kilomètres de chez elle. Sur place, c'est une personne « très compétente et très gentille » *qui lui a donné les informations qui lui manquaient. Un accueil qui l'a rassurée et qu'elle apprécie beaucoup.*

C'est un courrier l'informant d'une modification de sa pension de retraite qui a conduit Claudette Fèvre à se rendre dans son espace France Services à Tournus. « *Ce courrier disait que ma retraite allait baisser à cause d'une modification des taux… Cela m'a un peu affolée !* », confie l'ancienne exploitante qui, avec son mari, vit d'une modeste pension agricole à Ratenelle. Pour se faire expliquer « *le pourquoi du comment* », Claudette a pris rendez-vous avec France Services à Tournus. « *J'avais découpé dans la presse les coordonnées de cette nouvelle antenne qui se trouve à 10 km de chez nous. Sur place, cela s'est super bien passé ! On m'a tout expliqué. J'étais ravie !* », ne tarit pas de compliments Claudette Fèvre. Elle, qui aime bien avoir quelqu'un en face pour échanger, dit avoir eu à faire à « *une personne très compétente et très gentille* ». Outre sa question sur sa retraite, Claudette en a profité pour se faire expliquer d'autres démarches qui n'étaient pas du ressort de la MSA, comme cette aide pour aménager une salle de bain. Durant un peu plus d'une heure, son interlocutrice lui a donné « *plein d'informations* », apprécie la retraitée.

« Si près de chez soi… »

La création d'un espace France Services si près de chez elle satisfait beaucoup Claudette : « *c'est la première fois que nous avons un accueil MSA aussi près de chez nous. Avant, nous devions nous rendre jusqu'à Mâcon* ». Retraitée depuis dix ans, Claudette estime que cet accueil est indispensable pour les gens de sa génération. « *Lorsque nous recevons des courriers, on nous dit qu'il faut aller voir sur notre espace personnel internet… Mais je ne suis pas née avec cela !* », confie l'ancienne agricultrice qui a besoin de rencontrer un conseiller pour discuter, poser ses questions. « *On comprend davantage* », conclut Claudette Fèvre. ■

Mathieu Cuzzucoli, agent d'accès au Droit

« L'info juridique au plus près des gens »

À France Services Charolles, Bourbon-Lancy et Cluny, un agent d'accès au Droit vient à la rencontre des usagers pour leur expliquer le droit.

Le Conseil départemental d'accès au Droit (CDAD) est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du Président du Tribunal judiciaire de Mâcon. Sa mission est d'informer et d'orienter juridiquement les citoyens de Saône-et-Loire. Juristes expérimentés, deux agents d'accès au Droit assurent des permanences dans les Maisons de justice et du Droit à Mâcon et à Chalon-sur-Saône. Ils se rendent également dans les territoires pour animer des "Points justice" au sein de différents lieux publics. À ce titre, les deux agents d'accès au Droit du département interviennent au sein des France Services. Mathieu Cuzzucoli assure pour sa part des permanences à Digoin, Gueugnon, Bourbon-Lancy, Charolles, Mâcon, Chauffailles, Cluny et Tournus. Trois de ces permanences ont lieu au sein de France Services (Charolles, Bourbon-Lancy et Cluny).

Rassurer, orienter…

« *Nous sommes là pour répondre à toutes les questions d'ordre juridique. Nous avons un rôle de premier interlocuteur pour quelqu'un qui est confronté pour la première fois à une problématique juridique. En vingt à trente minutes, nous les renseignons sur des points de droit, leur expliquons les procédures, les réorientons vers les bons interlocuteurs. Nous exerçons un rôle d'aiguillage juridique* », présente Mathieu Cuzzucoli qui cite en exemple problème de voisinage, séparation, conflit lié au travail, violence, succession, litige de consommation ou encore recours vis-à-vis de l'administration… « *Le Point justice permet aussi de rassurer, de temporiser. Munis de toute notre culture juridique, nous expliquons les choses, les décisions de justice, ses procédures, mais aussi les bons réflexes. Nous pouvons les orienter vers l'aide juridictionnelle, le conciliateur de justice ou une permanence gratuite d'avocat…* », informe Mathieu Cuzzucoli.

Travail d'équipe

Dans un souhait de rendre la justice « *plus proche des gens* », le CDAD s'est naturellement rapproché des France Services. « *Elles prennent en charge toutes les questions administratives. Mais parmi les usagers qui se rendent à France Services, certains ont aussi des attentes juridiques. Avec les agents et partenaires de France Services, nous travaillons ensemble. Ils me renvoient les personnes qui ont un problème juridique et moi, je leur renvoie mes interlocuteurs qui ont aussi une question en rapport avec l'administration* », explique Mathieu Cuzzucoli.
Pour connaître les permanences des agents d'accès au Droit en Saône-et-Loire, consultez www.cdad71.fr. Informations au 3039 ou sur le portail https://www.justice.fr/ ■

« Une évolution très positive pour notre ruralité »

Frédéric Bourdenet est le maire d'Aignay-le-Duc en Côte-d'Or depuis 2014. Sa commune, qui compte 300 habitants, fait partie du réseau où se tiennent les permanences itinérantes de la France Services (FS) du Montbardois/Sud-Châtillonnais.

La FS a été inaugurée à Montbard le 28 février. C'est un événement qui vous concerne au premier chef...
Frédéric Bourdenet : oui, nous dépendons de la communauté de communes du pays Châtillonnais. À la suite de l'ouverture de cette FS, co-portée par la MSA et la sous-préfecture de Montbard, des permanences itinérantes ont été mises en place dans un certain nombre de communes dont la nôtre. Pour nous, c'est une plus-value réelle avec dix partenaires qui sont présents chaque semaine pendant trois heures, tous les lundis matin et qui permettent de satisfaire les attentes d'un public assez large.

Les besoins étaient importants sur votre secteur ?
F. B. : on avait une permanence mensuelle de la DGFIP. Il y avait aussi une personne de la CPAM qui venait, mais ces permanences ont été suspendues à cause du Covid et pas renouvelées depuis. Nous comptons 300 habitants à Aignay-le-Duc mais si nous rassemblons tous les villages de l'ex-canton, cela représente un bassin de population de 1.400 habitants. Si la densité démographique est assez faible, les besoins de la population sont réels. On critique parfois l'État mais, dans notre cas, je trouve que la démarche de rapprochement avec l'usager est réussie. La MSA et la sous-préfecture de Montbard se sont appuyées sur les présidents des deux communautés de communes concernées. J'ai été contacté par la sous-préfecture et le président de notre communauté de communes. Ils devaient trouver trois permanences pour y installer un représentant de la FS. Nous avons eu des réunions préparatoires. Alain Lagneau, directeur-adjoint de la MSA Bourgogne, est venu visiter les locaux que nous proposions. Que ce soit au niveau de la MSA ou de la sous-préfecture, nous avons trouvé des gens avec lesquels le dialogue n'était pas un vain mot. La première permanence s'est tenue chez nous lundi 7 mars.

Selon quel schéma fonctionnent ces permanences ?
F. B. : à Aignay-le-Duc, les permanences se tiennent tous les lundis, de 9 heures à midi et, tous les quinze jours, nous avons également la présence d'une conseillère numérique qui assiste les personnes moins à l'aise avec l'outil informatique, dans la constitution d'un dossier, par exemple. C'est un argument supplémentaire en faveur de cette démarche. Nous sommes en phase de démarrage mais les premiers retours que j'ai sont très positifs. Les gens voient qu'ils ne seront plus obligés de prendre leur voiture et faire plusieurs dizaines de kilomètres pour accomplir une formalité. On a mis à disposition de tous les habitants du territoire un outil assez complet, il faut maintenant qu'ils se l'approprient et en deviennent utilisateurs. Si tout le monde joue le jeu, on aura une évolution très positive pour notre ruralité. Il faut qu'on pousse tous dans le même sens pour que ce système de permanences "satellisées" autour d'une FS, voit sa pertinence reconnue. ■

Frédéric Bourdenet, un maire qui voit dans cette FS aux permanences itinérantes, co-portée par la MSA, une vraie prise en compte de la ruralité.

Gel 2021

Report de cotisations possible

Pour rappel, afin de soutenir les exploitants et employeurs de main-d'œuvre les plus touchés par les dégâts majeurs provoqués par l'épisode de gel de la première quinzaine du mois d'avril 2021, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales a été mis en place par le gouvernement.

La Commission européenne a validé, le 24 février, l'encadrement juridique de ce dispositif qui fait l'objet d'un changement de base juridique et s'inscrit désormais dans le cadre des lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricoles et forestiers (LDAF), ce qui nécessite de prendre en compte l'ensemble des aides permettant de compenser les pertes au titre du gel.

Il s'agit, néanmoins, d'une étape importante qui permet de confirmer la mise en œuvre de ce dispositif et son déploiement effectif dans les prochaines semaines. Ce déploiement va pouvoir se faire sur la base des demandes déjà déposées avant le 29 octobre 2021, ainsi que des instructions menées par les cellules départementales spécifiques jusqu'au 19 novembre dernier.

La nouvelle base juridique nécessite de prendre en compte l'ensemble des aides permettant de compenser les pertes au titre du gel. Cela signifie que les prises en charge ne pourront être octroyées qu'une fois que les autres dispositifs auront été payés : il s'agit des indemnisations au titre des calamités agricoles, des assurances et du complément d'indemnisation pour les productions assurées ainsi que de tout autre dispositif mis en place localement qui a pour objectif la compensation des pertes. Les services de la MSA Bourgogne et ceux des Directions départementales du travail sont en relation étroite pour assurer le calcul du droit définitif des prises en charge de cotisations pour chaque demandeur.

Néanmoins, pour ceux qui en font la demande, il est possible, jusqu'à l'octroi des prises en charge, de bénéficier d'un report de cotisations au titre des échéances exigibles en 2022.

L'absence de paiement ne fera pas l'objet de majoration ou de pénalité.

Ce report porte sur toutes les cotisations légales, conventionnelles et contributions à l'exception des cotisations de santé et de prévoyance. Cependant, il ne préjuge pas du bénéfice du dispositif de prise en charge des cotisations au titre du gel. Il permet, pour les cotisants qui le souhaitent, d'alléger leur effort de trésorerie pour les prochains mois. Pour autant, ils devront veiller au respect des délais relatifs à leurs échéances déclaratives habituelles : déclarations sociales nominatives mensuelles, trimestrielles, TESA simplifiés, TESA+ et déclarations de revenus professionnels.

Les cotisants confrontés à des difficultés de trésorerie et souhaitant bénéficier de ce report devront en formuler la demande pour chaque échéance : mensuelle, trimestrielle ou appel provisionnel, sans aucune condition à remplir, auprès de leur caisse de MSA à l'adresse suivante : bourgogneblfgelavril21.blf@bourgogne.msa.fr ■

Services en ligne : nouveautés

"Mes attestations fiscales (tous régimes)"

Ce service en ligne permet à l'assuré retraité de consulter et télécharger les trois dernières attestations fiscales pour l'ensemble de ses régimes de retraite.

Il est accessible via Mon espace privé (deux accès possibles) :

Mon espace privé : particulier / Obtenir une attestation / Attestations fiscales et de paiement / Mes attestations fiscales retraite (tous régimes)

Mon espace privé : particulier / Retraite / Bien vivre sa retraite / Mes attestations fiscales retraite (tous régimes)

"Lister mes cas contacts"»

Si l'assuré est positif à la Covid-19, ce service en ligne, accessible depuis la rubrique "particulier" sur bourgogne.msa.fr, lui permet de lister facilement les personnes avec qui il a été en contact avant de connaître sa positivité.

L'assuré reçoit un premier SMS confirmant son résultat positif puis un 2e SMS de l'Assurance maladie (de la part du 38663) lui demandant de déclarer sur ce nouveau service en ligne les personnes croisées. Ce SMS indique un

lien qui renvoie directement sur le site Internet : https://declare.ameli.fr/listermescascontacts.

L'Assurance maladie pourra adresser très rapidement et directement à ces personnes les consignes sanitaires adaptées à leur situation. Cette démarche aidera à organiser plus facilement leur prise en charge (tests, arrêt de travail…).

L'aide à l'identification des cas potentiels est une étape fondamentale pour enrayer la diffusion du virus. Le nom de l'assuré ne sera communiqué à cette liste qu'en cas d'accord explicite de sa part. ■

En bref

Urgence Ukraine : mobilisons-nous

Devant l'urgence de la situation en Ukraine, la MSA et ses partenaires de MSA Solidaire s'associent à l'appel aux dons du Secours Populaire Français pour apporter un soutien en urgence au peuple ukrainien, première victime du conflit. Pour faire un don, rendez-vous sur msa-solidaire.fr

L'intermédiation financière

Grâce à l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) et pour faciliter le versement des pensions et réduire le risque de conflit financier pour chacun des parents, les Caf et MSA assurent, depuis le 1er mars 2022, le versement automatique des pensions alimentaires lorsque des parents se séparent, sauf si ceux-ci s'y opposent conjointement. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Famille, logement >Prestations familiales.

Découvrez Mon espace santé

Mon espace santé est un service numérique personnel et sécurisé, qui permet à chaque utilisateur d'avoir à portée de main ses documents et informations utiles pour sa santé. C'est un service qui garantit la protection des données de santé et la préservation du secret médical. Mon espace santé met à disposition des usagers des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient leurs utilisations et parcours de soin. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Etre bien remboursé.

Conjoint collaborateur : un statut limité à cinq ans

Depuis le 1er janvier 2022, la loi limite le recours au statut de "conjoint collaborateur" à une durée de cinq ans. Au-delà de cette période, si le conjoint continue à participer de façon régulière à l'exploitation ou à l'entreprise agricole, il devra choisir un statut de "salarié" ou de "co-exploitant". Cette mesure concerne tous les conjoints collaborateurs, y compris ceux en activité lors de la promulgation de la loi. Toutefois, les personnes qui relèvent déjà de ce statut peuvent continuer en à bénéficier pendant encore cinq ans. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Exploitant > Installation, affiliation > Affiliation et statuts.

Pour nous contacter

Quel que soit l'objet de votre demande, vous pouvez joindre la MSA Bourgogne au 0969.36.20.50 ou l'une de ses France Services présentes sur le territoire, dont :

➜ FS Charolles
charolles@france-services.gouv.fr / 03.85.39.53.05

➜ FS Montbard et itinérance
montbard@france-services.gouv.fr / 03.45.43.80.80
itinerance-montbard@france-services.gouv.fr / 06.79.19.95.68

➜ FS Saint-Jean-de-Losne
saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr / 03.80.61.41.15

➜ FS Tournus et permanences
tournus@france-services.gouv.fr / 09.71.00.19.25

Vous pouvez également, via Mon espace privé, échanger ou prendre rendez-vous avec la MSA Bourgogne, en utilisant les téléservices "Mes messages, mes réponses" ou "Demander un rendez-vous".